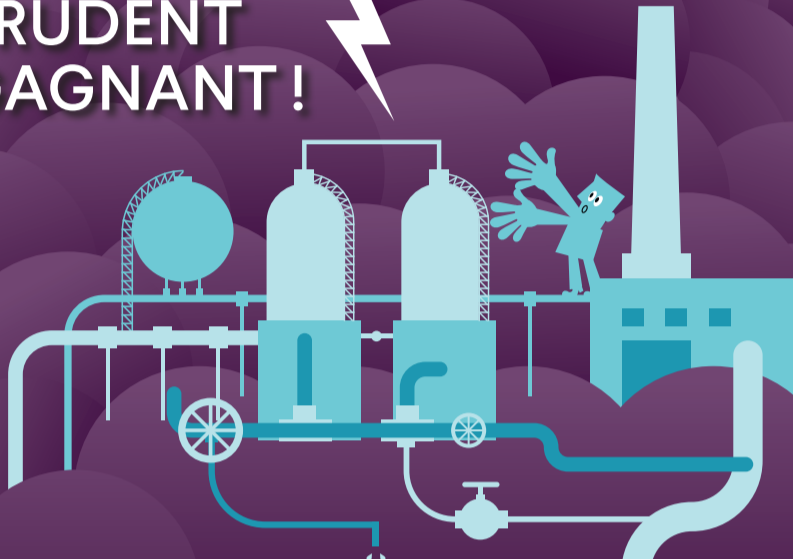


Vigie!

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

LETTRE DU DÉPARTEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS

MACHINE
ACHAT PRUDENT
ACHAT GAGNANT !

RISQUE

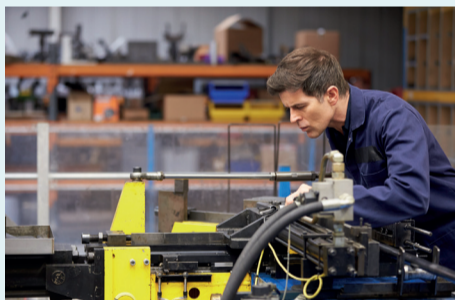
L'achat d'une machine est un moment important dans la vie d'une entreprise. Bâclé, il peut se révéler catastrophique pour la santé et la sécurité des salariés et avoir une incidence économique non négligeable. Au contraire, prendre le temps de formaliser les besoins, les contraintes et l'utilisation attendue d'un nouvel équipement dans un cahier des charges, c'est anticiper des problèmes à la mise en service et aller dans le bon sens : celui de la prévention des risques professionnels.

Il est peu probable que l'achat d'une paire de gants pose un problème insurmontable.

En revanche, l'acquisition d'une machine mérite mûre réflexion. En effet, c'est un ensemble complexe, composé d'éléments fixes et mobiles (mus par une énergie autre que l'application directe de la force humaine) liés entre eux de manière solidaire, en vue d'une application bien définie. Ainsi, une presse-plier, une photocopieuse, une ligne d'embouteillage automatique... sont des machines. Le tournevis ou le moteur électrique (destiné à être intégré à une machine), eux, ne font pas partie de la même famille.

AN-TI-CI-PEZ !

Au-delà des performances et du prix, il faut étudier l'environnement de travail dans lequel viendra s'insérer ce système complexe, se



demandeur si un équipement complémentaire doit intervenir dans son fonctionnement, déterminer la nature de la matière première qui l'alimentera, le nombre d'opérateurs qui l'utilisent... Il faut, enfin, anticiper les éventuelles nuisances produites par la machine : le bruit, les vibrations, l'émission de produits chimiques, ainsi que les conditions dans lesquelles sera assurée la maintenance.

Pour être sûr de n'oublier aucun point avant de passer commande, pourquoi ne pas constituer un groupe interdisciplinaire composé de personnes de la production, de la maintenance, de la sécurité et des ressources humaines ? Une fois réunies, elles devront définir clairement les tâches de tous les opérateurs, mettre en place les procédures d'intervention en sécurité et former les opérateurs au maniement de la machine en les informant sur les risques encourus.

UN CAHIER POUR DIALOGUER

C'est aussi au groupe d'exprimer ses requêtes dans le cahier des charges. Pièce essentielle d'un dialogue efficace entre l'entreprise utilisatrice et le fournisseur, ce document contient les besoins techniques (le produit à fabriquer, le processus et ses contraintes, les performances attendues, etc.), et un chapitre où sont mentionnés les éléments de sécurité à respecter (types de protections, modes de fonctionnement, niveau d'éclairage, niveau sonore, etc.). Le dialogue et un cahier des charges le plus exhaustif possible : voilà les ingrédients d'une bonne prévention... et la solution pour éviter les mauvaises surprises avant et après l'ouverture du carton.

TÉMOIGNAGE**« NOUS NOUS SOMMES FAIT AIDER POUR PROFESSIONNALISER LA DÉMARCHE »**

« Aidés par le bureau Veritas et la Carsat Aquitaine, nous avons élaboré un cahier des charges afin d'investir dans plusieurs machines de tonnellerie. Avant même de le rédiger, nous avons réuni la direction, les chefs d'équipe et échangé avec les salariés.

Les attentes de chacun (sur l'ergonomie, la sécurité, la pénibilité, etc.) ont été intégrées dans le document. La Carsat Aquitaine s'est occupée de la partie « sécurité des personnes », tandis que Veritas a dispensé en interne une formation sur la « réglementation machine ». Ces spécialistes ont également rencontré nos fournisseurs pour qu'ils réalisent des machines correspondant parfaitement à nos attentes et aux exigences réglementaires. Enfin, ils ont produit un rapport de conformité (ou non-conformité) à réception des machines. Nous nous sommes fait aider pour professionnaliser la démarche. Un parcours qui peut sembler long, mais au final, l'entreprise est gagnante : les salariés travaillent en sécurité et dans le confort maximal. Impliqués depuis le début, ils prennent davantage soin des machines. »

Chantal VILLOTTA GERMAIN,
Responsable opérationnelle - Tonnellerie Darnajou (33)

+ D'INFOS

- > Sur www.inrs.fr :
« Réussir l'acquisition d'une machine ou d'un équipement de travail » (ED6231)
- > Sur www.entreprises.carsat-aquitaine.fr
La Prev. 282 consacrée au « Contenu d'un cahier des charges négocié d'une machine en sécurité »
Vigie n°69 : « La certification n'empêche pas le risque »
- > Sur www.hst.fr
« De la conception au recyclage d'une machine, la sécurité avant tout » (Dossier, n°245)



MOBILISÉS

« NOTRE VALEUR AJOUTÉE : FOURNIR UNE INFORMATION À JOUR ET VALIDÉE »

L'équipe du service Documentation : Marina GRIMAL, Laurent BOUDJEMA et Célia SOLAIRE (absente le jour de la photo)

Les agents du service de Documentation de la Carsat Aquitaine sont formés pour fournir de l'information fiable aux entreprises en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. Ils s'efforcent de répondre à leurs questions, même les plus pointues... depuis près de 30 ans.

Quelles sont vos principales missions ?

Nous fournissons des informations et des documents en matière d'hygiène et sécurité, et sur les conditions de travail. En interne, nous assistons les Ingénieurs Conseil et les Contrôleurs de Sécurité dans leurs missions auprès des entreprises, en mettant à leur disposition un fonds documentaire et en réalisant des recherches pour eux.

Qui peut faire appel à vos services ?

Toutes les entreprises affiliées au régime général de la Sécurité sociale, des salariés, mais aussi les Services de Santé au Travail, les organisations professionnelles et syndicales, les organismes d'autres régimes, la fonction publique, les collectivités locales et territoriales.

En quoi êtes-vous particulièrement mobilisés pour les entreprises ?

Aujourd'hui, l'accès à l'information est largement facilité par Internet, mais il est difficile de sourcer les informations. Notre valeur ajoutée est, sans nul doute, de fournir aux demandeurs une information à jour, validée. Notre service est au cœur d'un réseau des Carsat, CGSS, INRS et Eurogip, qui lui donne accès à des travaux de spécialistes, des informations sûres, vérifiables et vérifiées. Par exemple, si une entreprise souhaite réaliser une campagne de sensibilisation, nous l'aiguillons sur des dépliants, des affiches, et/ou des DVD édités par l'INRS. Si elle recherche des informations plus approfondies sur un sujet en particulier, nous pouvons lui fournir de la documentation technique ou réglementaire, éditée par notre réseau... et même les coordonnées des référents sur ledit sujet.

Bon à savoir

Avec sa collection de « prev », le service Prévention de la Carsat Aquitaine fournit aux entreprises et aux salariés des ressources documentaires sur des thèmes de prévention très spécifiques. Et il y en a pour tous les domaines d'activité : « que faire des déchets de l'entreprise ? », « La circulation extérieure de l'entreprise », « livret d'accueil sécurité pour les salariés des hyper et supermarchés », « cahier des charges négocié d'une machine en sécurité », etc.

+ D'INFOS

> Pour toute information, contactez le service documentation du lundi au vendredi, de 8h à 17h par téléphone au : 05 56 11 64 36 ou par email à l'adresse documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr

Le service documentation en 2016 :

15 000 documents envoyés // 7 000 affiches diffusées // plus de 110 000 fichiers téléchargés à partir du site

DANS NOS FAVORIS

AIDE À DOMICILE : CONNEXION PRÉVENTION

Développé par la CNAMTS, l'INRS et le groupe IRCM, le site www.prevention-domicile.fr s'adresse aux professionnels de l'aide à domicile, très fortement touchés par les accidents du travail. En 2015, on déplorait ainsi 92,7 accidents du travail pour 1 000 salariés* !

La page d'accueil annonce la couleur : « le site de référence pour la prévention des risques professionnels au domicile ». Cet espace, qui s'adresse en priorité aux salariés et employeurs du secteur des services à la personne, joue la carte de l'interactivité : salariés et employeurs peuvent y accroître leurs compétences, tester leurs connaissances, se sensibiliser aux bonnes démarches via des modules ludiques en 3D et même aller plus loin en s'inscrivant dans un parcours de formation.

Exclusivité Aquitaine : les structures d'aide à domicile aquitaines ont désormais accès à une application sur prevention-domicile.fr, développée par la Carsat Aquitaine, qui leur est entièrement dédiée. L'objectif : grâce à un suivi personnalisé, les aider à faire le point sur l'avancement de leur démarche de prévention et à construire un plan d'actions pour progresser. Un mode d'emploi et un tutoriel pour faciliter la prise en main du site prevention-domicile.fr sont disponibles sur entreprises.carsat-aquitaine.fr, rubrique Les domaines d'intervention en prévention des risques professionnels / service à la personne.

(*source : étude 2015 de la direction de la branche accidents du travail - maladies professionnelles de la sécurité sociale)

PRATIQUE

DANS LA FAMILLE DES CMR, JE VOUDRAIS...

Alors le naphta léger : Cancérogène ? Mutagène ? Reprotoxique ? Ou les trois en même temps ? De omnibus dubitandum. La réponse se trouve dans un document récemment édité par l'INRS : ce tableau réalisé sous Excel permet de savoir en un clin d'œil si une substance chimique est classée CMR ou pas. Substances pures ou dérivés du pétrole ou du charbon, en tout, 682 substances sont répertoriées dans un tableau régulièrement mis à jour. Idéal pour suivre l'évolution du règlement CLP entré en vigueur en 2009 et sans cesse modifié.

+ D'INFOS

> Tableau à télécharger sur www.inrs.fr/actualites/tableau-cmr.html

NOUVEAUTÉS

RENVERSANT

Les chariots automoteurs c'est bien pratique... Cependant, ces engins sont aussi à l'origine d'accidents graves ou mortels, lorsque le conducteur est, par exemple, éjecté de son siège. Mais pas facile de garder sa ceinture attachée quand il faut sans cesse monter et descendre de son poste de travail pour diverses manutentions ! Peut-on éviter ces accidents renversants ? La recommandation R492, sortie fin 2016, fait le point et propose des mesures de prévention. Au sommaire : mieux s'organiser, aménager ou rénover les locaux où évoluent les chariots, mais aussi savoir remplir un cahier des charges pour acheter un engin neuf ou modifier l'existant. En complément : l'INRS vient d'éditer une nouvelle série d'affiches et d'autocollants sur le même thème. À ne pas lire au volant !

+ D'INFOS

Disponible sur www.inrs.fr
> Recommandation R492 : « Prévention des risques de renversement des chariots automoteurs frontaux »
> Affiches : A794 jusqu'à A800.

MATOS

RISQUE AMIANTE : LA CARSAT VOUS AIDE À VOUS ÉQUIPER

Démolition, construction, maintenance, nettoyage... Lors de ces opérations, les entreprises doivent gérer le risque d'exposition aux fibres d'amiante. Si former les salariés à la prévention de ce risque est indispensable, des matériels spécifiques peuvent les aider à accomplir leur tâche en sécurité.

Avec le dispositif « Stop Amiante », la Carsat Aquitaine propose une aide financière* pour l'achat d'un aspirateur équipé d'un filtre à très haute efficacité, doté d'un système de changement de sac en sécurité ; d'un dispositif de production et distribution d'air de qualité respirable ; d'un masque complet à adduction d'air ou à ventilation assistée type TM3P et d'une unité mobile de décontamination portée, tractée ou autonome. Une excellente nouvelle pour les entreprises de moins de 50 salariés qui aspirent à plus de sécurité.

*dans la limite de 40% du montant HT, plafonné à 25 000 €.

+ D'INFOS

Toute l'info sur l'AFS « Stop Amiante » :
> entreprises.carsat-aquitaine.fr
> www.amiante.inrs.fr

